

Résolu: D'accuser réception de cette lettre et d'informer les signataires que la Commission leur fera savoir le jour et l'heure qu'ils pourront être entendus.

—Soumise et lue une lettre de M. G. J. Sheppard, offrant de vendre un emplacement à la Cité. Cette lettre est accompagnée d'un plan du terrain offert en vente.

Résolu: De déposer cette lettre sur le bureau et d'aller visiter le terrain en question, jeudi prochain, à 4 heures p.m.

—La Commission est priée par M. l'échevin Bumbray, de suspendre pour quelque temps de déverser des déchets sur les terrains avoisinant la rue St-Germain.

Résolu: De laisser le règlement de cette question entre les mains de M. l'échevin Wilson et du Surintendant, et de notifier les propriétaires qui ont demandé que des cendres et des ordures ménagères soient déposées à cet endroit.

Adjournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

COMMISSION D'ANNEXION

Compte-rendu de l'assemblée du 31 mai

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Nelson, Marchand et Paquin. Sont aussi présents: MM. les échevins Dagenais, Larivière et L. A. Lapointe, M. le chanoine Décarie, curé de St-Henri, MM. les échevins Labrèche et Ethier, M. le maire Guay, MM. G. O. Messier, président de l'Association Immobilière de St-Henri, O. David, Dr A. A. Bernard, Dr Letourneau et L. N. Senécal, greffier de Saint-Henri, ces derniers faisant partie de la délégation de St-Henri.

—Lue une lettre de l'Association Immobilière de St-Henri, approuvant l'annexion projetée de la Ville de Saint-Henri à la Ville de Montréal.

Sur proposition de l'échevin Marchand, il est

Résolu: Que cette lettre soit reçue

—Lue une lettre du Contrôleur de la Cité, accompagnée des états sur la valeur cotisée de la propriété foncière, sur le budget, le bilan financier, etc., de la Ville de Saint-Henri.

Sur proposition de M. l'échevin Paquin, il est

Résolu: Que cette lettre ainsi que les états soient reçus.

—Soumis des états financiers de la Ville de Saint-Henri, fournis par le Greffier de ladite Ville, conformément à la demande faite à la Commission, à la dernière assemblée.

Sur proposition de M. l'échevin Nelson, il est

Résolu: Que ces états soient reçus.

—M. le président donne lecture du projet de règlement suivant pour l'annexion de Saint-Henri:

No.

Règlement à l'effet d'annexer la Cité de Saint-Henri à la Cité de Montréal.

A une assemblée, etc.,

Il est ordonné et statué comme suit:—

Attendu qu'il est de l'intérêt de la Cité de Montréal d'annexer à son territoire la Cité de Saint-Henri pour en faire partie, comme quartier séparé, sous le nom de quartier Saint-Henri, et que cette annexion ne peut que produire des avantages mutuels, le Conseil de la Cité de Montréal décrète ce qui suit:—

1. Le territoire compris dans les limites actuelles de la Cité de Saint-Henri, tel que ci-après décrit, formera un des quartiers de la Cité de Montréal et sera connu sous le nom de quartier Saint-Henri:—

“Le territoire de la Ville de Saint-Henri est compris dans les bornes et limites suivantes:—

“Vers le nord-est par une ligne brisée commençant au point d'intersection des axes de la rue Saint-Antoine et de l'Avenue Atwater, prenant une direction sud-est suivant ledit axe de l'Avenue Atwater, coïncidant avec la ligne séparative entre la Ville de Saint-Henri et la Ville de Sainte-Cunégonde, jusqu'à son intersection avec l'axe du Canal Lachine; de là prenant une direction sud-ouest, suivant l'axe du Canal Lachine, par une ligne courbe, jusqu'à son intersection avec le prolongement de l'axe du chemin de la Côte Saint-Paul; de là prenant une direction nord-est et nord, suivant ledit axe du chemin de la Côte Saint-Paul; par une ligne brisée coïncidant avec la ligne séparative entre la Ville de Saint-Henri et la Paroisse de Notre-Dame de Grâce jusqu'à son intersection avec la rue Saint-Rémi; de là, prenant une direction nord-ouest, suivant ledit axe du chemin de la Côte Saint-Paul, jusqu'à l'alignement nord-ouest de la rue Notre-Dame et au-delà coïncidant avec la limite nord-est des lots officiels Nos. 188 et 188a de la paroisse de Notre-Dame de Grâce, jusqu'à une distance approximative de 370 pieds au nord-ouest dudit alignement de la rue Notre-Dame; de là prenant une direction nord-est suivant la ligne séparative entre la

Resolved: To acknowledge receipt of said letter and to inform the signers of same that the Committee would let them know the day on which they would be heard.

—Submitted a letter from Mr. G. J. Sheppard, offering to sell a lot of land to the City. To said letter was attached a plan of the lot offered for sale.

Resolved: To lay the letter on the table and to inspect the lot in question on Thursday next, at 4 o'clock p.m.

—The Committee was requested by Ald. Bumbray to stop for a period dumping refuse on the lots neighbouring on St-Germain street.

Resolved: To leave the settlement of this question with Ald. Wilson and the Superintendent, and to notify the owners of said lots, who had asked to have offal and ashes deposited, of the request made.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

ANNEXATION COMMITTEE

Report of Meeting held the 31st of May.

Present: Ald. Lavallée, chairman, Nelson, Marchand, Paquin, Dagenais, Larivière and L. A. Lapointe. There were also present from St. Henry, Canon, Décarie, parish priest of St. Henry, ald. Labrèche and Ethier, Mayor Guay, MM. G. O. Messier, chairman of l'Association Immobilière de St-Henri, O. David, Dr. A. A. Bernard, Dr. Letourneau and L. N. Senécal, City Clerk of St. Henry.

Read a letter from the "Association Immobilière de St-Henri, concurring in the proposed annexation of St. Henry to the City of Montréal.

On motion of Ald. Marchand, it was

Resolved: That said letter be received.

Read a letter from the City Comptroller of Montreal, with annexed statements from St. Henry, showing the assessed value of real estate, the financial statements, etc., of the City of St. Henry.

On motion of Ald. Paquin, it was

Resolved: That said letter and statements be received.

Submitted financial statements of the City of St. Henry, sent by the City Clerk of St. Henry, in conformity with the request of this Committee at their last meeting.

On motion of Ald. Nelson, it was

Resolved: That same be received.

The chairman read the following draft of by-law for the Annexation of St. Henry:

No.

By-law to annex the City of St. Henry to the City of Montreal.

At a meeting, etc.

It was ordained and enacted as follows:—

Whereas, it is the interests of the City of Montreal to annex to its territory the City of St. Henry to form part thereof, as a separate ward under the name of St. Henry Ward, and whereas such annexation cannot but be productive of mutual advantages, the Council of the said City of Montreal enacts as follows:—

1. The territory now comprising the City of St. Henry, as hereinafter described, shall constitute one of the wards of the City of Montreal, which shall be known as St. Henry Ward:—

“The territory of the City of St. Henry is comprised within the following boundaries and limits:—

“To the north-east by a broken line beginning at the point or intersection of the axis of St. Antoine St. and Atwater Avenue, running in a south-east direction along the said axis of Atwater Avenue, coinciding with the dividing line between the City of St. Henry and the City of St. Cunégonde, to its intersection with the axis of the Lachine Canal; thence running in a south-west direction, along the axis of the Lachine Canal, by a curve line, to its intersection with the prolongation of the axis of the Côte St. Paul Road thence running in a north-east and north direction, along the said axis of La Côte St. Paul Road; by a broken line coinciding with the dividing line between the City of St. Henry and the parish of Notre-Dame de Grâce, to its intersection with St. Rémi Street; thence running in a north-west direction, along the said axis of the Côte St. Paul Road, to the north-west alignment of Notre-Dame Street and further up, coinciding with the north-east limit of official lots Nos. 188 and 188a of the Parish of Notre-Dame de Grâce, to an approximate distance of 370 feet north-west of the said alignment of Notre-Dame Street; thence running in a north-east direction along